



CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS

Législature 2021 – 2026

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du mardi 10 octobre 2023 (Salle du Grand Conseil, Lausanne)

Le 14 avril 2017 était inauguré le Parlement vaudois. Il s'est alors agi, pour le bureau du Grand Conseil, de définir quels usages du bâtiment seraient acceptés et à quelles conditions. M. le député Rémy Jaquier, ancien syndic d'Yverdon-les-Bains, alors membre du bureau, proposa de mettre la salle plénière à disposition des Conseils communaux et généraux vaudois qui le souhaiteraient, une fois par législature communale, gratuitement.

Dans ce procès-verbal, l'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin (par exemple, pour le mot « conseiller »).

Présidence : Monsieur Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 19 h 30 et remercie les conseillers communaux pour leur présence à cette neuvième séance de la législature 2021-2026. Il souhaite la bienvenue au Syndic, aux Municipaux, à la boursière, ainsi qu'à la secrétaire communale.

Ordre du jour :

1. Assermentation.
2. Appel.
3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 6 juin 2023.
4. Communications de la Municipalité, du bureau et des commissions.
5. Arrêté d'imposition pour l'année 2024.
6. Question / Demande de Monsieur Daniel Schwab.
7. Propositions individuelles.
8. Divers.

1. Assermentation

En remplacement de Madame Gisèle Tarabori qui a été élue municipale, Monsieur Arnaud Rochat est assermenté en tant que conseiller communal. .

2. Appel

35 conseillers ont été convoqués, 32 sont présents et 3 sont excusés.
Le quorum étant atteint, le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

3. Approbation du PV de la séance du Conseil communal du 6 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2023 est accepté par 30 oui et 1 abstention.

4. Communications de la Municipalité, du bureau et des commissions

Monsieur le Syndic, Thierry Salzmann, souhaite la bienvenue à l'assemblée. C'est avec une certaine émotion qu'il prend la parole dans cette salle du Grand Conseil. Il tient à excuser son collègue, Monsieur Jérôme Harmel, qui n'a pas pu être présent.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, donne des informations concernant le PECC (*Plan énergie et climat communal*). Suite à l'acceptation du fonds pour la durabilité par le Conseil communal, une infographie disponible sur internet ainsi que des flyers ont pu être élaborés. Ce fonds est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2023 et les premières demandes ont déjà été reçues.

Une demande ayant été formulée par la commission aménagement du territoire qui désire connaître l'avancement de ce dossier, Monsieur Burnens y répond. La Municipalité a reçu le retour de l'examen préalable et des dossiers importants sont encore manquants, le PGEE (*Plan général d'évacuation des eaux*) et le PDDE (*Plan directeur de distribution d'eau potable*). Il passe la parole à Madame Christelle Gobalet qui s'occupe de cette partie du dossier.

Madame Christelle Gobalet, Municipale, explique que, pour ce qui est du PDDE, il n'est pas beaucoup avancé à cause d'une contrainte technique à vérifier avec la Commune de Chavornay. C'est en cours et une nouvelle rencontre va avoir lieu avec le bureau d'ingénieurs afin de pouvoir faire avancer ce PDDE.

Monsieur Julien Burnens revient sur une autre question concernant le passage du Coudray en zone hameau. Il n'y a pas eu de changement depuis le dépôt du dossier à l'examen préalable qui demande que le Coudray passe en zone hameau. La fiche C22 du plan directeur cantonal sous forme papier est à disposition des conseillers intéressés (*disponible également sur internet : www.vd.ch*)

Il répond à une autre question à propos de la zone artisanale. Une demande a été faite afin de pouvoir faire passer la zone de Pré Mousquetaires en zone d'activités, mais cela n'a pas été retenu par l'ADNV (*Association pour le développement du Nord vaudois*), malgré les séances avec plusieurs intervenants. Le problème reste toujours les zones SDA (*surfaces d'assolement*) en zone agricole afin de pouvoir légaliser une zone comme celle-ci. Le Canton a demandé aux régions de s'occuper de la répartition des zones d'activités. Un recensement a eu lieu il y a deux ans et maintenant le projet est en phase de répartition. Monsieur le Syndic, Thierry Salzmann, fait partie de cette commission-là.

La dernière question de la commission concerne le plan partiel d'affectation éolien. Par rapport au PACom, il n'y a pas d'influence directe, les deux procédures ayant leur existence propre qui évolue indépendamment l'une de l'autre.

Pour ce qui est de la motion déposée demandant l'installation de panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments communaux, une somme sera mise au budget présenté au mois de décembre 2023 afin de pouvoir mener l'étude jusqu'à la rentrée des soumissions. Le projet consiste en la pose des panneaux sur le toit du collège, avec une variante d'isolation de la toiture et du sol qui sépare les abris PC et le collège lui-même.

Dans le cadre du PECC, une soirée d'informations pour une offre de projets photovoltaïques groupés pour les privés est agendée au 21 novembre 2023 à la grande salle de Bavois.

Monsieur Gwenaël Blanchard, Municipal, informe qu'un radar pédagogique a été acquis par la Commune et des relevés ont été effectués pendant un an et demi-deux ans. Ces relevés seront présentés lors d'une prochaine séance au début de l'année 2024.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, donne des nouvelles quant aux travaux effectués au refuge dont un montant a été mis au budget 2023. Du bois de la région (un lot de bois Douglas) a été acheté sur la Commune de Belmont-sur-Yverdon et dès que la machine prévue sera disponible, il va être écorcé et scié pour la création d'un nouvel abri à côté du refuge. Une partie de ces frais va être inclus dans les comptes de cette année, le solde sera mis au budget 2024.

Monsieur Jean-Michel Viquerat a une question par rapport à l'installation des panneaux photovoltaïques. Il désire savoir si la Commune a en sa possession un plan de distribution électrique de la part de la Romande Énergie indiquant les puissances de raccordement que la ligne est capable d'absorber.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, lui répond qu'actuellement la Municipalité n'a pas ce plan. Le but de la séance du 21 novembre 2023 est de donner des informations aux privés et les personnes intéressées à prendre part au projet vont pouvoir s'inscrire. Le prestataire va ensuite faire une étude. Cette question viendra à ce moment-là dans le cahier des charges du projet.

Madame Gisèle Tarabori, Municipale, rappelle que la Municipalité va organiser le repas des aînés pour les personnes de plus de 70 ans, le 27 octobre 2023 à la grande salle.

Madame Christelle Gobalet, Municipale, donne des nouvelles du réseau d'eau. Des travaux ont débuté sur les six fontaines du village qui font partie du réseau. Leurs chambres vont être changées. Elles seront programmables pour leur ouverture/fermeture ainsi que pour leur débit.

Monsieur Alain Gaudard, membre de la commission énergie donne une information concernant le projet éolien. La commission a reçu le retour de l'examen préalable du Canton. Il est passé dans différents services où une quarantaine de points ont été contrôlés. 21 points sont conformes, 12 points sont à analyser, c'est-à-dire qu'une étude complémentaire devra être effectuée, soit par BavoisEole SA, soit par un bureau qui sera mandaté pour le faire et 7 points qui sont notés « transcrire ». Cela signifie que les chiffres doivent être présentés différemment ou paraphrasés selon les termes du Canton. En résumé, le retour fourni est concret, pas de point bloquant pour la suite du projet et mesures de compensation qui prendront plus de temps à compléter. Étapes entre aujourd'hui et le mois de juin 2024 : rencontre avec les divers services du Canton afin d'aplanir les problèmes ; adaptation des remarques du Canton ; lancement d'étude selon les remarques ; nouveau dépôt à l'examen préalable ; analyse du Canton sur le nouveau dépôt et retour définitif du Canton, ce qui amènerait, si tout se passe bien, à une mise à l'enquête à mi-2024.

Monsieur Michel Bovet a entendu que l'entreprise Vento Ludens SA avait été rachetée par une entreprise suisse. Il désire savoir s'il y a des problèmes financiers au sein de l'entreprise Vento Ludens SA. Il fait remarquer qu'une personne de sa connaissance active en Allemagne lui a indiqué qu'il se disait, au sein de ce pays, que les éoliennes ne produisent pas autant qu'espéré.

Pour information, une étude concernant les zones de bruit à Bavois a été menée par un physicien qui travaille au CERN. Des zones du village seraient en zone de sensibilité 2 et certaines en zone 3. La Commune de Bavois y compris Le Coudray seraient en DS 3 nuit et une partie en DS 2. Les secteurs du Parchet, de Champ-Villars et de La Côte seraient encore plus défavorisés. Elles se trouveraient au-dessus des limites de bruit nocturne avec les cinq éoliennes prévues.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, indique qu'effectivement, la société Vento Ludens Suisse GmbH a été rachetée par un service industriel sis en Suisse alémanique (*AEW Energie*). Ce qui, à son avis, est même mieux car il s'agira de fonds d'investissement plus proches de chez nous.

Concernant l'étude sur le bruit, il existe un cadastre du bruit. Le cadastre du bruit contient les limites qui doivent être respectées par rapport au territoire. Les projets doivent donc respecter ce cadastre du bruit. Il présentera ce cadastre lors d'une prochaine séance. Il demande à Monsieur Michel Bovet de lui transmettre cette étude. Il l'analysera et donnera une réponse lors d'un prochain Conseil.

Monsieur Jean-Michel Viquerat demande s'il serait possible que le rapport cantonal mentionné précédemment par Monsieur Alain Gaudard soit mis à disposition des conseillers.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, mentionne qu'il s'agit du retour de l'examen préalable par le Canton. Il va se renseigner s'il est possible de le faire et si oui, il sera volontiers mis à disposition.

Monsieur Alain Gaudard tient à préciser que ce n'est pas le rapport complet qui a été présenté à la commission énergie, mais un résumé avec les points et les annotations du Canton. Il pense que ce résumé-là doit être plus facilement transmissible aux conseillers.

Monsieur Daniel Schwab estime que c'est au Conseil communal de décider si ce rapport doit être mis à disposition des conseillers et non la Municipalité. Il demande que ce soit fait.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, précise que la question est de savoir s'il est légal de transmettre ce retour du Canton. Ce n'est en aucun cas une volonté de la Municipalité de ne pas le faire.

Monsieur Daniel Schwab mentionne qu'il désire que le rapport de la commission énergie soit consultable.

Monsieur Jean-Michel Viquerat intervient pour souligner qu'il a demandé le document du retour de l'État avec les commentaires effectués. Comme le but sera au final une mise à l'enquête, les conseillers doivent avoir connaissance de ce rapport, sans passer par l'interprétation d'une commission.

Monsieur Alain Gaudard spécifie que ce qu'il a expliqué lors de son intervention n'est pas un rapport, c'est une communication. Il s'est basé sur la présentation de Vento Ludens SA et en a fait un rapide résumé.

Monsieur le président rappelle que le 22 octobre 2023 auront lieu les élections fédérales et qu'il est à la recherche de scrutateurs pour remplacer certains membres du bureau qui seront absents ce jour-là.

5. Arrêté d'imposition pour l'année 2024

L'actuel arrêté d'imposition valable pour l'année 2023 a été adopté par le Conseil communal le 11 octobre 2022, il doit être renouvelé conformément aux instructions reçues de la Préfecture du district du Jura-Nord vaudois. La Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 72 % pour une année.

Monsieur Olivier Agassis fait la lecture du rapport de la commission gestion-finances ; « *La commission de gestion et finances représentée par Mesdames Besuchet Christel et Oulevay Nicole, Messieurs Viquerat Jean-Michel, Agassis Olivier et Schwab Daniel, s'est réunie le 12 septembre 2023 en salle de Municipalité. La commission remercie Monsieur Salzmann Thierry, Syndic, pour sa présence ainsi que pour ses explications. La commission s'est réunie à*

nouveau le 28 septembre 2023 représentée par Madames Besuchet Christel et Messieurs Agassis Olivier et Schwab Daniel à la salle des Pies. Au vu de l'incertitude des charges communales par rapport à l'augmentation des coûts de l'énergie pour ces prochaines années et afin de conserver une autonomie financière, la commission propose de maintenir le taux d'imposition à 72% pour l'année 2024. En conclusion, la commission de gestion et finances propose au Conseil communal d'accepter l'arrêté d'imposition 2024 tel que proposé. »

Monsieur Cédric Martin désire savoir quel impact financier aurait une diminution d'impôt d'un point.

Monsieur le Syndic lui répond qu'un point d'impôt est à peu près égal à environ Fr. 30'000.-.

Monsieur Michel Bovet demande si la diminution de 3,5 % de l'impôt cantonal qui a été décidée par le Canton aura des répercussions sur les finances communales.

Monsieur le Syndic explique que cela ne changera rien pour la Commune de Bavois, qui restera sur la base de 100. Cela n'aura donc aucun impact sur les rentrées fiscales, mais peut-être sur les charges reportées qui seront induites par cette baisse d'impôts.

Vote électronique:

Accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté : 30 oui et 1 non

Décharger la commission de gestion et finances de son mandat : 28 oui et 3 abstentions.

Le Conseil communal décide :

- d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté pour l'année 2024.

- de décharger la commission de gestion et finances de son mandat.

6. Question / Demande de Monsieur Daniel Schwab

Monsieur le président demande à Monsieur Daniel Schwab de lire à nouveau sa question/demande : *« Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour. Monsieur le président. Lors de l'une de nos séances du Conseil précédentes, j'ai découvert que spontanément il est possible de consulter l'avis du Conseil par l'intermédiaire du vote consultatif. Je souhaite donc interroger l'ensemble des membres de notre Conseil sur une question qui a depuis un certain temps un impact significatif sur notre communauté. Plus précisément, je voudrais proposer un vote consultatif pour déterminer si le Conseil approuve le projet de parc éolien dans la commune tel qu'il se présente actuellement. Le projet défend la contribution à une empreinte carbone plus faible pour notre commune, et des revenus substantiels. Cependant, nous savons que plusieurs membres de notre conseil s'opposent au projet en raison notamment, des conséquences environnementales que cela engendrerait. Je vous prie donc, d'ajouter ce point à notre ordre du jour. »*

Monsieur le président souligne que cette demande a été formulée lors du précédent Conseil et que pour la présente séance, ce point est à l'ordre du jour.

Monsieur Olivier Agassis intervient : *« Monsieur le président, Mesdames Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames Messieurs les conseillers. Sur quoi allons-nous voter ? Pour ma part, il me semble qu'un vote consultatif, bien qu'il ne soit pas décisionnel, a pour but de connaître l'avis de l'assemblée sur un projet établi et assez avancé pour que l'on puisse se prononcer. Le résultat de ce vote à ce moment-là peut servir au chef de projet ou promoteur de corriger si nécessaire son dossier. Le projet du site éolien de Bavois n'en est pas encore là. Ce soir, on nous propose de se prononcer sur un projet qui est loin d'être terminé. Alors sur quoi allons-nous nous prononcer ? Ce vote sera purement et simplement basé sur l'émotionnel de chacun d'entre-nous, que nous soyons pour ou contre l'éolien. Il me semble que cette réponse, nous la connaissons déjà depuis le temps que ce sujet divise nos rangs. Par conséquent, je vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers, de ne pas entrer en matière et de refuser la demande de Monsieur Schwab. »*

Monsieur le président explique que dans un premier temps, l'assemblée va voter sur cette demande et si elle est acceptée, dans un second temps, passer à un vote consultatif.

Vote électronique:

Prise en considération de la demande de Monsieur Daniel Schwab: 18 non, 8 oui et 5 abstentions.

Le Conseil communal décide :

- de refuser la question/demande de Monsieur Daniel Schwab.

7. Propositions individuelles

Monsieur Dominique Delay désire faire part de sa réflexion sur une décision prise lors du dernier Conseil où l'assemblée a décidé de soutenir les économies d'énergie par des subventions. Au sujet des vélos, il a assisté à plusieurs débats concernant les VTT électriques et les vélos dit sportifs, c'est-à-dire sans assistance électrique. Dans le cadre du soutien à l'économie d'énergie, il est subventionné une utilisation supplémentaire d'une énergie électrique. Une personne achetant un abonnement général sera soutenue par Fr. 100.- et s'il veut continuer dans cette voie et ne pas utiliser sa voiture, il va acquérir un vélo sans électricité. Dans ce cas-là, il ne lui sera pas versé de subvention. Dans le même ordre d'idée, Monsieur Dominique Delay a reçu une publicité pour des VTT avec des moteurs de 820 Watts, permettant de parcourir jusqu'à 180 km en 4 heures pour le prix de Fr. 9'999.- et dans ce cas, son acquéreur va recevoir une subvention de la Commune de Bavois. Par rapport à l'économie d'énergie, lorsque son fils allait du Moulin de Bavois à l'école à Chavornay, ses parents ont effectués 3 km quatre fois par jour pour l'y emmener. Ses parents ont donc décidé de lui acheter un vélo pour aller à l'école. S'il compte les kilomètres et l'essence économisés en une année, il pense que c'est là une véritable économie d'énergie. Dans le cas présent, les parents qui prendraient la même décisions n'obtiendront aucune aide. Au départ, il est vrai que les vélos électriques étaient une bonne idée, car ne pas prendre sa voiture et utiliser un vélo électrique pour se rendre à la gare ou aller travailler est une bonne économie d'énergie. Mais il serait intéressant de réfléchir au moyen de soutenir les personnes qui n'utilisent aucune énergie. En soutenant des économies d'énergie, on a encouragé une consommation supplémentaire.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, explique que la question s'est posée lors de la mise en place de la grille de répartition du fonds du PECC. La mobilité pendulaire a été favorisée, à savoir qu'un vélo électrique permet de se rendre au travail plus facilement qu'avec un vélo standard. Le fonds pour la durabilité étant relativement restreint pour l'instant, ils se sont limités à certaines subventions. Si par la suite, ils constatent que ce fonds n'est pas épuisé ou qu'il bénéficie d'apports financiers supplémentaires, il sera révisé afin de libérer de nouvelles catégories de subventions.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, intervient en disant que l'idée du vélo électrique est que potentiellement, il remplace la voiture pour les pendulaires. Des personnes qui utilisent ces vélos électriques ne le feraient pas s'il s'agissait de vélos standards.

Monsieur Michel Bovet fait remarquer que lors de plusieurs Conseils, il a demandé à la Municipalité de fermer les fontaines au vu des 16'000 m³ d'eau qui partaient aux eaux claires. Tout-à-coup, cette année, le réseau d'eau ne suivant plus, les fontaines ont été fermées, alors qu'on lui avait dit que c'était impossible.

Madame Christelle Gobalet, Municipale, répond. Effectivement, des problèmes de réseau ont eu lieu et il a été décidé de fermer les fontaines. Elle a posé la question plusieurs fois aux responsables de la voirie, à savoir si, avec le système actuel, il était possible de baisser leur débit ou de les arrêter. Il lui a été répondu que le débit des fontaines était déjà au minimum. Mais tout-à-coup, on lui a dit qu'elles pouvaient être arrêtées, chose qui a été faite

immédiatement. Mais comme expliqué précédemment, des travaux sont en train d'être effectués pour pouvoir gérer ces fontaines.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, apporte un complément. Une vanne guillotine n'est pas faite pour régler un débit et au-delà d'un certain débit, cela ne fonctionne plus. Raison pour laquelle, les employés ont répondu que ce n'était pas possible. Les fermer complètement est réalisable, mais en diminuer le débit ne l'est pas.

Monsieur Michel Bovet relève que lors du dernier Conseil communal, l'assemblée a accepté la prise en compte de la demande de Monsieur Dominique Delay concernant la modification du règlement des constructions.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, répond que la Municipalité est en train de travailler sur ce sujet et une réponse sera donnée peut-être en mars 2024, sachant que la Municipalité, selon l'art. 59 du règlement du Conseil communal, a une année pour rendre réponse. La Municipalité est en discussion avec le Canton, à savoir quel impact a la demande de modifier un ancien règlement alors que la Commune est sortie de l'examen préalable avec le nouveau règlement du PACom. Serait-il préférable de modifier le règlement existant ou proposer une modification du futur règlement ?

Monsieur Michel Bovet demande si, lors d'une demande de modification de règlement, il y a un effet suspensif de l'actuel.

Monsieur Cédric Martin explique qu'il lui semble que si un nouvel article est ajouté à un règlement ancien ou futur, pendant le délai de latence, tant que le nouveau n'est pas en application, c'est l'application des deux règlements qui prédomine.

Monsieur Juliens Burnens, Municipal, répond. Le règlement applicable le jour J est le règlement en vigueur, tant qu'il n'y a pas eu de modification validées. Au moment où le nouveau rentrera en vigueur, c'est celui-ci qui deviendra force de loi. Il n'y a pas de chevauchement de deux règlements en même temps.

Monsieur Joris Carel désire savoir si le passage du Coudray en zone hameau pourrait péjorer les futures et potentielles constructions au village qui se trouvent plus proches des transports publics.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, lui répond par la négative. La zone hameau est une zone agricole spéciale donc ne prend pas des mètres carrés par rapport aux zones constructibles du village. C'est une zone agricole spéciale qui permet d'effectuer des rénovations dans les bâtiments existants.

Monsieur Cédric Martin revient sur son intervention précédente. Il reformule le point qu'il aimerait qui soit clarifié. Lorsque intervient un changement de règlement par rapport au PACom, si des nouveaux articles viennent à être ajoutés sur les nouveaux règlements, ou s'il y a une modification sur un ancien règlement, tant que le nouveau règlement n'est pas en application, les deux sont pris en considération pour le montage des projets. Les articles les plus restrictifs, que ce soit dans l'ancien ou le nouveau règlement, doivent être mis en application.

Monsieur Julien Burnens en prend note et va se renseigner.

Monsieur Arnaud RoCHAT désire savoir si dans le cadre du PACom, concernant plus particulièrement la mise en zone hameau du Coudray, la rénovation du réseau d'eau ou de l'épuration sera aussi effectué.

Monsieur Thierry Salzmann, syndic lui répond par l'affirmative. En effet, si Le Coudray passe en zone hameau, des travaux seront entrepris, l'épuration étant un pré-requis afin d'obtenir la zone hameau. Mais ce n'est pas prévu dans les proches investissements.

Monsieur Michel Bovet demande, si dans le cas du passage du Coudray en zone hameau, il y aura la possibilité de construire un ou deux appartements dans une ferme ou de transformer tous les ruraux en appartements.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, explique qu'une zone hameau, si elle est acceptée par le Canton, demande des pré-requis, c'est-à-dire un règlement de zone qui régleme ces points-là. Le but n'est pas de construire des immeubles d'appartements, mais de conserver les volumes actuels avec des taux d'occupation qui seront fixés par la révision du règlement de la police des constructions dans la zone hameau.

Monsieur Thierry Salzmänn, Syndic, apporte quelques précisions. La zone hameau donne la possibilité de rénover les bâtiments existants, pas les hangars, mais les bâtiments historiques. La zone hameau permet de rénover avec plus de largesses que la zone agricole. Quant aux détails des droits de construire, la Municipalité n'est pas capable actuellement de répondre précisément.

Monsieur Arnaud Rochat a une question concernant le relevé des nitrates dans la nappe phréatique. Avec les années sèches prévisibles, il désire savoir si l'eau de ce puits serait exploitable pour un autre usage que pour l'eau potable et si une date limite est fixée pour effectuer les mesures du taux de nitrates ou s'il est indéfini.

Monsieur Thierry Salzmänn, Syndic, explique que le taux de nitrates est toujours en train d'être surveillé et que des solutions sont recherchées. Dans la mesure où ce puits répond aux normes, il peut être exploité. Tout est entrepris afin de l'assainir. Prochainement, la Municipalité va proposer un projet de branchement sur la Commune de Chavornay qui sera dans le cadre du PDDE communal (*Plan directeur de la distribution de l'eau*) de façon à pouvoir mélanger les eaux et ainsi utiliser une partie du puits communal.

Monsieur Michel Bovet désire savoir si, avec le manque d'eau potable dû aux années sèches, il ne serait pas possible que la Suisse remonte ses normes d'acceptation.

Monsieur le Syndic fait remarquer que dans le cadre de ce Conseil communal, ce sont les affaires communales qui sont réglées et non les affaires fédérales.

8. Divers

Monsieur Laurent Salzmänn demande si des travaux sont prévus prochainement pour remettre en état les chemins bétonnés. La Commune a parlé d'une étude lors d'un précédent Conseil, mais dernièrement un accident conséquent impliquant un vélo a eu lieu.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, indique que la Municipalité désire terminer les remblais de terre dans la zone de l'accident, car il serait aberrant de refaire ces chemins pour ensuite les abîmer à nouveau. Il a donc été pris la décision de les fermer chemins aux endroits où ils sont le plus détériorés. Des panneaux indicatifs ont été commandés.

Monsieur Joaquim Vez suggère l'idée d'enlever ces blocs de béton et d'y mettre du tout-venant afin que les tracteurs puissent passer.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, signale que dans l'étude existante, il était question d'élargir ces chemins, d'évacuer les banquettes, de concasser le béton et de le laisser sur place, pour une question de coût des fondations. Il n'est pas envisageable de concasser et de ne pas remettre de structure dure dessus, Si le béton est concassé, il est obligatoire de mettre une partie solide dessus.

Monsieur Michel Bovet demande, si, dans un premier temps, il ne serait pas judicieux de remplir les fosses fentes avec du tout-venant en attendant.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, lui répond pas la négative. Ceci avait été étudié et par le passé cela avait été fait, mais après quelques pluies le gravier se glisse sous le chemin.

Monsieur Jean-Michel Viquerat s'inquiète de la présence de plus en plus nombreuse de caravanes stationnées, sur une courte période, près de la déchetterie verte. Cet été, des véhicules stationnés aux abords du chemin gênaient la circulation des cyclistes. Au vu de ce qui s'est passé cet été à Echallens et à Penthaz et afin que cela ne dégénère pas, il demande ce que la Municipalité leur a autorisé.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, explique que précédemment, les gens du voyage avaient utilisé la place herbeuse sise à côté des terrains de football et cela a posé quelques petits soucis. Pour y remédier, la Municipalité leur a mis à disposition la petite place qui se trouve à côté de la déchetterie verte. Cela se passe plutôt bien dans l'ensemble. En revanche, il faut reconnaître que cette année, il y a eu un peu plus de véhicules que prévus. Les autorisations se font par téléphone, le Syndic reçoit un appel et il leur donne son autorisation. Ils annoncent un certain nombre de caravanes et parfois une ou deux de plus s'y ajoutent. Les relations avec eux sont bonnes, ils paient ce qu'ils doivent et la Municipalité souhaite maintenir ces bonnes relations.

Monsieur le Syndic remercie les conseillers pour leur participation à cette soirée et pour les débats sympathiques et se réjouit de les retrouver à l'apéro qui suit à la buvette du bâtiment du Grand Conseil.

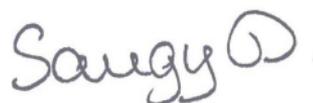
Monsieur le président, remercie à son tour les deux députés, Messieurs Patrick Simonin et Loïc Bardet, qui ont accueilli l'assemblée et l'a guidée pour la visite du bâtiment. Il remercie également l'entreprise Sonomix et Monsieur Adrien Saugy pour l'intendance.

Le dernier Conseil communal de l'année aura lieu le mardi 12 décembre 2023 à la grande salle de Bavois.

L'assemblée est levée à 21 h 00.



Norbert Oulevay
Président



Dominique Saugy
Secrétaire